



QUI DECIDE DE CETTE FERMETURE ?

Le plan de fermeture du réseau cuivre a été initié et est piloté par Orange, en tant que propriétaire de ce réseau depuis la privatisation de France Télécom. A ce titre, il a la charge d'organiser l'échéancier de fermeture jusqu'à 2030, d'assurer le suivi des différentes phases et étapes de fermeture en lien avec l'ensemble des opérateurs concernés dans le respect du cadre réglementaire fixé par l'Arcep.

POURQUOI ORANGE Y-MET FIN ?

Le réseau cuivre a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débits. Il ne répond plus aux besoins des Français, qui souscrivent majoritairement à la fibre.

L'entretien de deux réseaux fixes en parallèle n'a pas de sens en termes économique et environnemental.

La fibre optique est aussi moins gourmande en énergie : un abonné à la fibre consomme 4 fois moins d'énergie qu'un abonné au cuivre.

CA S'ARRETE QUAND EN SARTHE ?

ORANGE a décidé d'inscrire dans son plan de fermeture du réseau cuivre le territoire Sarthois dans les lots 3 et 4.

Cela signifie la **fermeture commerciale** de nouveaux services sur le cuivre en **janvier 2026**.

La date de **fermeture technique** à partir de laquelle les services reposant sur les réseaux cuivre seront coupés :

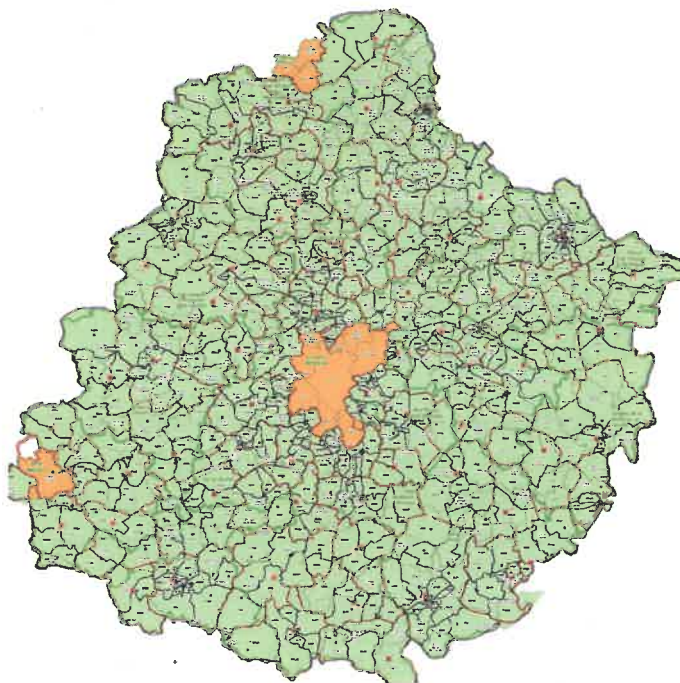
- **Janvier 2027** pour le lot 3 : Communautés de communes Maine Cœur de Sarthe et LBN Communauté
- **Janvier 2028** pour le lot 4 : Le reste du territoire Sarthois

HEUREUSEMENT LA SARTHE EST PRÊTE

Grâce à l'engagement du Département et des Communautés de communes sarthoises, accompagnés par les financements de la Région, de l'Etat et du FEDER, le déploiement du réseau fibre optique pour **rendre raccordable 100 % des sarthois** (situés en zone d'initiative publique) est une réalité depuis 2022.

Ce réseau public portera l'ensemble des services numériques distribués sur le territoire quand le réseau téléphonique cuivre sera définitivement fermé.

Désormais pour basculer sur la fibre les Sarthois (particuliers, entreprises et collectivités) doivent souscrire une offre auprès du fournisseur de leur choix.



**100 % des Sarthois situés en zone RIP
raccordables***

Fin 2024 plus de 130 000 foyers, entreprises
et collectivités **raccordés**** au réseau

Zone RIP (Réseau d'Initiative Public)

Sarthe Numérique

Déployé et exploité par Sartel

Zone AMII (Appel à Manifestation d'Intérêt
d'Investissement)

Déployé et exploité par ORANGE

*Prises raccordables :

- Le réseau déployé sous la responsabilité de Sartel sur le domaine public permet de rendre raccordable l'adresse. Il est disponible pour tous en zone RIP depuis fin 2022.

**Prises raccordées :

- Le raccordement final est réalisé au moment du premier abonnement, généralement par l'opérateur commercial,
- Nécessité d'avoir une demande du client,
- La disponibilité de l'infrastructure en domaine public est de la responsabilité de Sartel,
- La disponibilité de l'infrastructure en domaine privé est de la responsabilité du client final.

Le bon réflexe : n'attendez pas le dernier moment pour basculer sur la fibre optique !

- A l'approche de la fermeture, les opérateurs peuvent être très sollicités et le temps de raccordement peut être long.
- Des travaux peuvent être nécessaires pour assurer la desserte interne de votre logement.

Il est important d'anticiper ces démarches :

1. Vérifiez si vous avez un service qui utilise encore le réseau cuivre pour :

- Votre connexion Internet, si votre facture ou votre contrat mentionnent un abonnement ADSL.
- Vos appels téléphoniques, si vous utilisez un téléphone fixe via le réseau téléphonique historique (prise en T).
- Votre alarme, dispositif de téléassistance et autres appareils reliés via des fils en cuivre.
- Vos services métiers, si vous êtes un professionnel.

2. Choisissez votre opérateur et votre contrat :

- Je suis libre de contacter mon opérateur ou celui de mon choix, je fais jouer la concurrence.
- J'identifie, en fonction de mes services actuels et ceux désirés, l'offre la mieux adaptée à mes besoins.
- Une fois ma décision prise je souscrit un abonnement, sans cette démarche individuelle je ne peux pas basculer sur la fibre.

3. On bascule tous sur la fibre :

- L'opérateur commercial que j'ai choisi entre en relation avec Sartel gestionnaire du réseau sur la zone RIP afin de réaliser mon raccordement.
- Une fois ces travaux réalisés ma bascule sur la fibre est terminée.

L'ORGANISATION SARTHOISE

Sarthe Numérique et ses collectivités membres ont déployé un réseau public de fibre optique en dehors de la zone AMII gérée par les opérateurs privés.

Sartel, exploitant du réseau, est l'opérateur d'infrastructure fibre par contrat de délégation de service public. Il a en charge la commercialisation du réseau auprès des fournisseurs d'accès aux services numériques appelés Opérateurs Commerciaux.

Avec son délégataire Sartel, et en lien avec Orange opérateur de l'infrastructure cuivre, **Sarthe Numérique** accompagne ses collectivités dans ce projet.



